DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE/COMMANDE PUBLIQUE

BRON
Tradition & Innovation

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 069-216900290-20250227-20250227DEC017-AU

Réf.:

# **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro: 20250227DEC017

Objet: Accord-cadre travaux de reprise de concessions et de réfection d'urgence au cimetière communal

## Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure adaptée ouverte réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique relative aux travaux de reprise de concessions et de réfection d'urgence au cimetière communal,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 20 février 2025,

VU le rapport d'analyse des offres,

### **DECIDE**

Article 1 : de signer l'accord-cadre suivant :

- Titulaire: MARBRERIE DURIN PRUVOST 69200 VENISSIEUX
- Dénomination de l'accord-cadre : travaux de reprise de concession et de réfection d'urgence au cimetière communal
- Montant minimum 10 000 euros H.T. par an et maximum 40 000 euros H.T. par an
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 3 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025 Reçu en préfecture le 05/03/2025

\*\*Line Company de la com



Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur <u>www.telerecours.fr</u> dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le 14/03/2025
ID : 069-216900290-20250227-20250227DEC017-AU

VILLE DE BRON Direction des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique

# PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Tradition & Innovation

jeudi 20 février 2025

#### Objet de la consultation :

Travaux de reprise de concessions et de réfection d'urgence au cimetière communal

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

#### **EMARGEMENT**

	Nom et prénom	Signature
	Président	-7 1
İ	Evelyne BRUNET	Attival
	Titulaires	
-	Linda TABTE	- L C
-	Marc DUBIEF	
-	Raphaël SULTANA	At the last of the
-	Jean-Baptiste DOZOLME	-
	Anne-Laure BADIN	Box
	Suppléants	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	Bas
	Pascal MIRALLES-FOMINE	1
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
	Voix consultatives :	
zeme conege , personnes ayant voix consultatives	Comptable public ou son représentant	
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations – Sécurité des Produits Industriels et Commande Publique	*
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	En Visio
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	9/15
	Jacques VERGES	
	Directeur des Services au Citoyen	7

Ú	Le quorum de la commissio	n est	atteint.	E	lle	p	eut	valable	ement	délib	érer	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						_	-	-	4	-	-

☐ Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Classement des offres :

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 14/03/2025

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Di 069-216900290-20250227-20250227DEC017-AU

I retient le classement des offres proposé

**DURIN PRUVOST** 

2 REBITEC

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

**DURIN PRUVOST** 

Abstentions:

☐ rejette le classement proposé

Pour:

Contre:

Abstentions:

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :

Evelyne BRUNET